



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

VILLE DE LA CRAU

EXERCICE 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218300473-20260410-2026-158-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026

Sommaire

ROB 2026	page
1. Introduction : objectifs du R.O.B	4
2. Priorités du budget	5-6
3. Environnement économique et juridique	7-13
4. Situation financière de la Collectivité : résultat N-1	14
5. Hypothèses retenues en dépenses de fonctionnement	15-17
6. Synthèse sur les Ressources humaines de la Collectivité	18-26
7. Hypothèses retenues en recettes de fonctionnement	27-30
8. Hypothèses retenues en section d'investissement	31-32
9. Opérations pluriannuelles (APCP)	33
10. Focus sur la dette communale	34-35
11. Conclusion budget principal et ratios comparés	36-37
12. Données sur les budgets annexes	38

Étapes budgétaires

**DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

**VOTE DU BP 2026
AVEC REPRISE
ANTICIPEE DES
RESULTATS 2025**

**ADOPTION DU
COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2025
EN 2026**

Introduction - Objectifs du R.O.B

- Le débat d'orientations budgétaires (D.O.B) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif, et doit se tenir dans les 2 mois précédant l'examen de ce dernier.
- Le D.O.B doit faire l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires (R.O.B) devant, notamment, comporter :
 - les orientations budgétaires envisagées (évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes) ;
 - les engagements pluriannuels ;
 - les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette ;
 - la structure des effectifs, les dépenses de personnel et la durée effective du travail ;
 - l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
 - l'évolution du besoin de financement annuel.
- Le D.O.B est acté par une **délibération** et un vote du Conseil municipal qui prend acte de la tenue du D.O.B, et approuve le R.O.B.
- Le R.O.B et sa délibération sont transmis au contrôle de légalité, avant **publication**.

Priorités du budget 2026

- **gestion maîtrisée des charges de fonctionnement**
- **reconstitution de l'épargne nette**
- **stratégie pluriannuelle d'investissement 2026-2032**

Panorama des opérations 2026

PRINCIPALES OPERATIONS FINANCEES SUR BUDGET COMMUNAL

- Poursuite du chantier de réhabilitation de la Villa « **Les Tilleuls** » à destination des Associations crauroise et transfert de la salle des mariages ;
- Redynamisation du **centre-ville de La Moutonne**
- Lancement des **études de rénovation énergétique des écoles** ;
- Finalisation du réaménagement de l'**espace culturel** Jean-Paul Maurric en salle de spectacles ;
- Installation d'**ombrières photovoltaïques** sur le parking de l'espace culturel JP Maurric ;

OPERATIONS FINANCEES SUR ATTRIBUTION DE COMPENSATION

- **Chemin des Banons** (tapis complet + aire de croisement)
- **Rue Aiguier** (recentrage chaussée + éclairage public)
- **Les Genevriers/Vallon du Soleil** (requalification rue + éclairage + pluvial)
- **Les Cigales** (aménagement de surface + création parking)
- **Cimetière central** (réaménagement de l'entrée)
- Aménagements de voirie divers sur le territoire communal

Environnement macroéconomique

- L'économie mondiale semble résister aux différents chocs intervenus depuis le début de l'année 2025, qu'il s'agisse d'un contexte géopolitique très tendu ou du relèvement des droits de douane américains. Les indices de climat des affaires au niveau mondial se situent à des niveaux compatibles avec une croissance plutôt soutenue.
- De nombreux signes d'attentisme sont perceptibles dans l'économie française. Le 3^{ème} trimestre 2025 a été ponctué par une éclaircie, avec une croissance du PIB en accélération et de bon niveau. Un autre fait marquant a été un ajustement à la baisse de l'emploi, qui est largement imputable à la fin du dispositif de soutien public à l'apprentissage. De l'évolution de ces deux variables ressort un ressaut de la productivité apparente du travail. Il est clair que la France est sous surveillance des institutions internationales et des investisseurs. L'évolution du contexte politique et la capacité à assainir la trajectoire des finances publiques seront déterminantes dans le courant de l'année et constituent des éléments d'incertitude importants.
- Dans la zone euro, le 3^{ème} trimestre 2025 a été marqué par une petite croissance avec des rythmes dispersés selon les pays. L'inflation reste contenue (+1,1% en 2025), et la BCE demeure dans une position d'attente suite à la normalisation de ses taux directeurs qui ne devraient pas évoluer en 2026.

Contexte national : données macro-économiques

	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévision)
Taux de croissance du PIB	+6,8%	+2,6%	+0,9%	+1,1%	+0,7%	1,0%
Déficit public (%PIB)	6,4%	4,7%	5,5%	6,1%	5,4%	4,7%
Dette publique (%PIB)	115,6%	111,6%	111,2%	109,7%	110,7%	114%
Taux de croissance des prix à la consommation	1,6%	5,2%	4,9%	2,1%	1,1%	1,3%

Contexte national : évolution des finances locales

	2021	2022	2023	2024	2025
Fond de roulement	+5,6 Md €	+3,6 Md €	-3,3 Md €	-3,0 Md €	-1,9 Md €
Recettes de fonctionnement	+5,4%	+4,7%	+4,0%	+2,6%	+2,2%
Dépenses de fonctionnement	+3,1%	+5,1%	+6,2%	+3,7%	+2,5%
Dépenses d'investissement	+6,9%	+7,4%	+7,5%	+6,4%	+1,25%
Encours de dette	+1,5%	+1,0%	+1,1%	+3,8%	+4,0%

Contexte national : loi spéciale et loi de finances 2026

➤ Chronologie :

14/10/2025 : dépôt du PLF

26/12/2025 : promulgation de la loi spéciale (art 47 Constitution et 45 LOLF) et du décret portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour assurer la continuité des services publics

30/12/2025 : promulgation des circulaires d'application du décret n°2024-1253

13/01/2026 : reprise de l'examen du PLF

19/01/2026 : recours à l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter le PLF

02/02/2026 : adoption définitive du PLF 2026

➤ Contenu de la loi spéciale et du décret :

- **Prélèvements sur recettes** (DGF, dotations, FCTVA, compensations fiscales)
Principe : PSR 2026 = PSR 2025 dans l'attente de la LF
- **DGF** : DGF 2026 = DGF 2025 avec versement par douzièmes sur la base des montants 2025
Le PLF prévoit une stabilisation du montant global, mais une augmentation de la péréquation (idem 2025)
- **Mesures concernant les dotations et subventions**
Principe : pas de versement tant qu'une LF n'est pas adoptée.

Contexte national : mesures actées avant adoption LF

- Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (cf. indice des prix à la consommation harmonisé de nov N-1 à nov-2) : **+0,8%** (+1,7% en 2025)
- Taux de cotisation à la CNRACL : décret du 30 janvier 2025 fixant le taux de cotisation sur la part employeur et son rythme de progression (**+ 12 points entre 2024 à 2028**).
- Effet de la fraction de correction du potentiel fiscal et financier et de l'effort fiscal : les lois de finances pour 2021 et 2022 ont prévu l'intégration progressive, dans le calcul de ces indicateurs, des conséquences des réformes fiscales, de la prise en compte de nouvelles ressources via la création de fractions de correction. La prise en compte intégrale du nouveau mode de calcul est prévue en 2028. Les fractions de correction sont prises en compte à hauteur de 40% en 2026 pour le potentiel fiscal et le potentiel financier, et à hauteur de 60% pour l'effort fiscal.
- Mise à jour des tarifs d'IFER : revalorisation par le taux prévisionnel d'inflation (+1,3%).
- Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement : actualisation de la valeur forfaitaire par m² en fonction de l'ICC (892 €).
- Annexes vertes du CFU : ajout de l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles », en plus de l'axe 1 « atténuation du changement climatique ».

Contexte national : dispositions de la loi de finances 2026

Synthèse des dispositions figurant dans la LF 2026 et concernant les collectivités

1/redistribution des concours de l'Etat :

- stabilisation de la DGF
- compensation d'exonérations d'impôts locaux + 194 M€
- dotation élu local + 59 M€
- FCTVA : +212 M€
- renforcement de la péréquation

2/Reconduction du DILICO (dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales créé en 2025).

- pas de prélèvement pour les communes
- enveloppe totale de 740 M€ répartis entre régions, départements et EPCI
- prélèvement basé sur un indice synthétique de ressources et de charges associant le potentiel fiscal par habitant pondéré à 75% le et revenu moyen par habitant pondéré à 25%
- reversement sur 3 années à hauteur de 90%, 10% sont reversés aux fonds de péréquation
- plafonnement à 2% des recettes réelles de fonctionnement 2023

3/Mesures fiscales diverses

- rapprochement des dispositions relatives à la THRS, à la THLV et à la TLV, et institution d'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation, à compter de 2027
- taxe d'aménagement : adaptation des règles d'exonération, extension à tous les commerces de centre-ville de l'exonération en faveur des commerces de moins de 400m², adaptation des exonérations pour les annexes des logements sociaux

Contexte local : l'intercommunalité

Aucun transfert de compétences n'est prévu en 2026 au profit de la Métropole TPM.

- AC d'investissement 2026 : **1 817 K€**
- AC de fonctionnement 2026 : **249 K€**
- Le **pacte fiscal et financier**, signé en 2022, produit ses derniers effets en 2026. Les orientations de ce PFF portaient, notamment, sur une correction des AC de fonctionnement, sur le maintien des fonds de concours et sur un assouplissement dans la gestion des enveloppes budgétaires des antennes.
- Les conventions de mise à disposition ascendantes et descendantes concernant le personnel et le fonctionnement des biens partagés, sont maintenues.

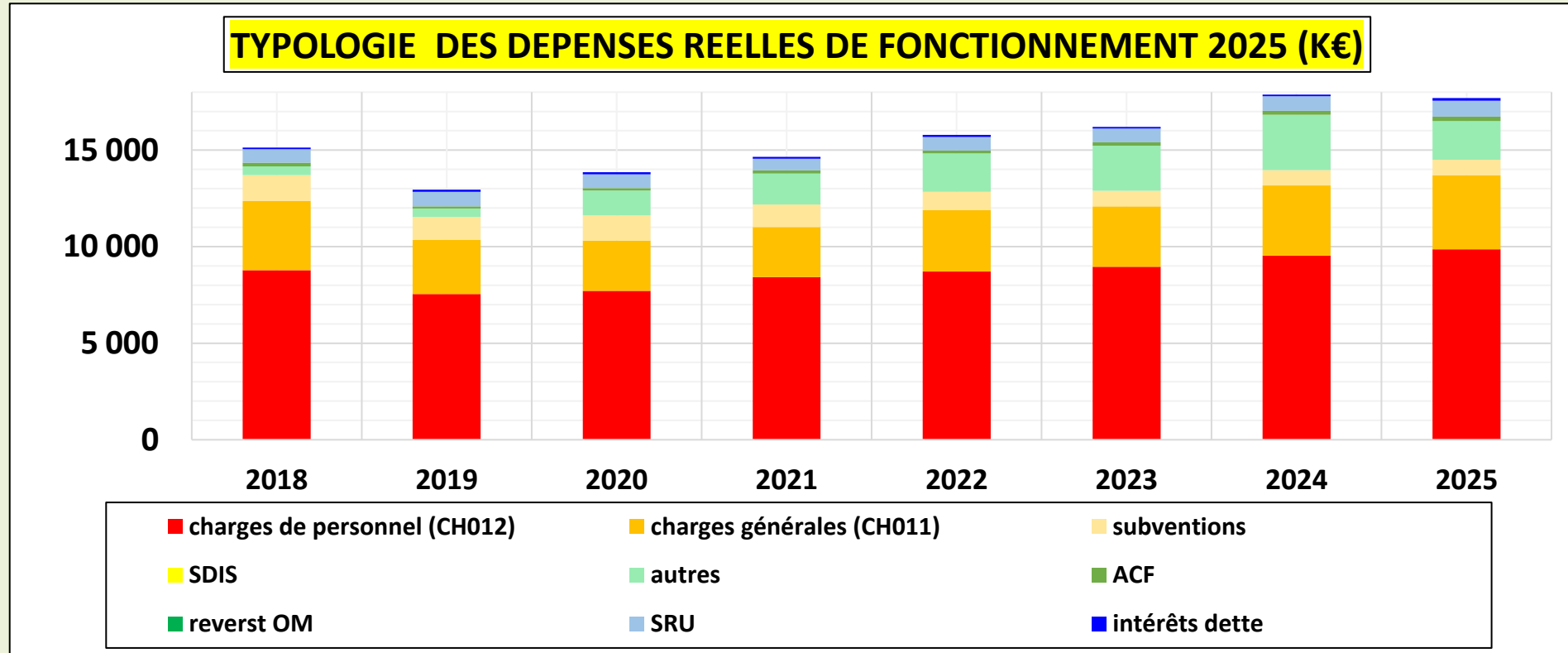
Résultat prévisionnel

Excédent net de clôture 2025 : **4,0 M€**
(4,0 M€ en 2024)

Résultat prévisionnel de
fonctionnement 2025 : **1,9 M€** (2,5 en 2024)

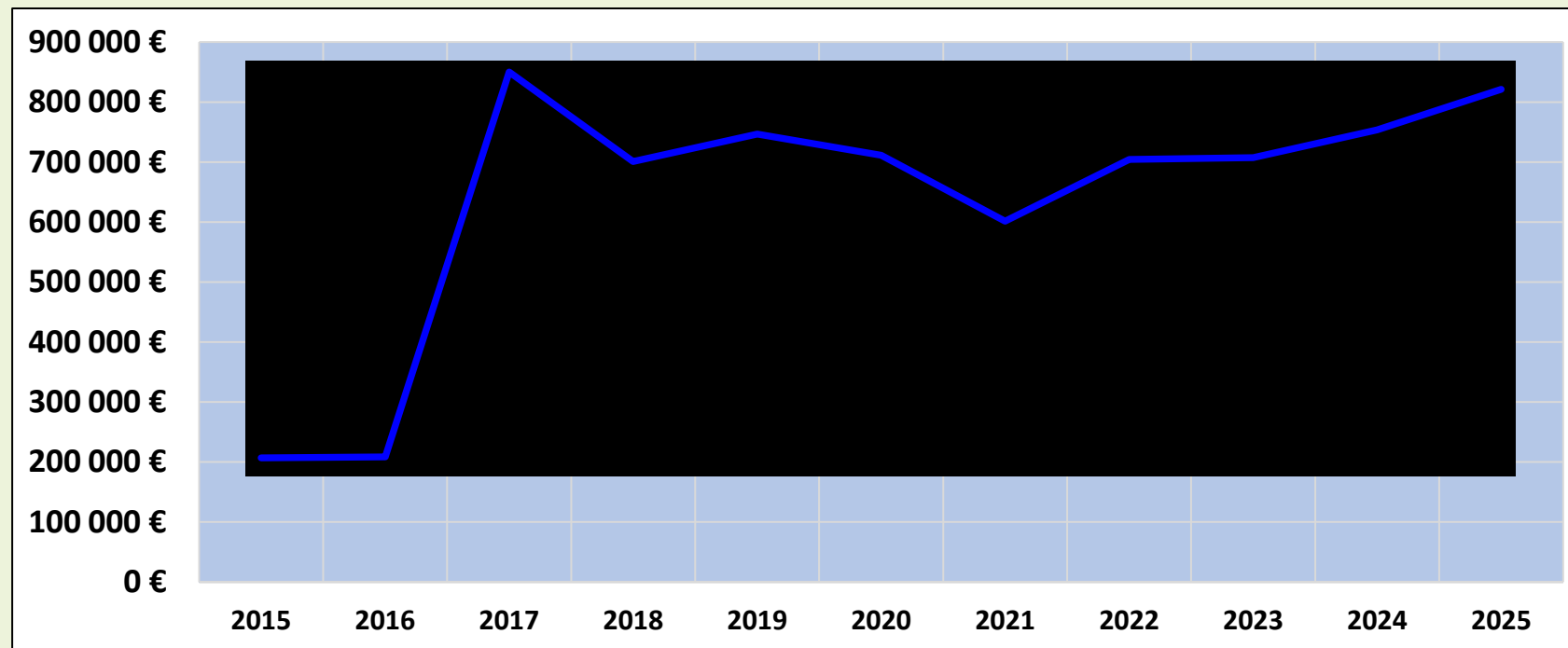
Déficit d'investissement à couvrir au BP
2026 : **1,8 M€** (4,6 M€ en 2024)

Hypothèses retenues au BP 2026 en dépenses de fonctionnement



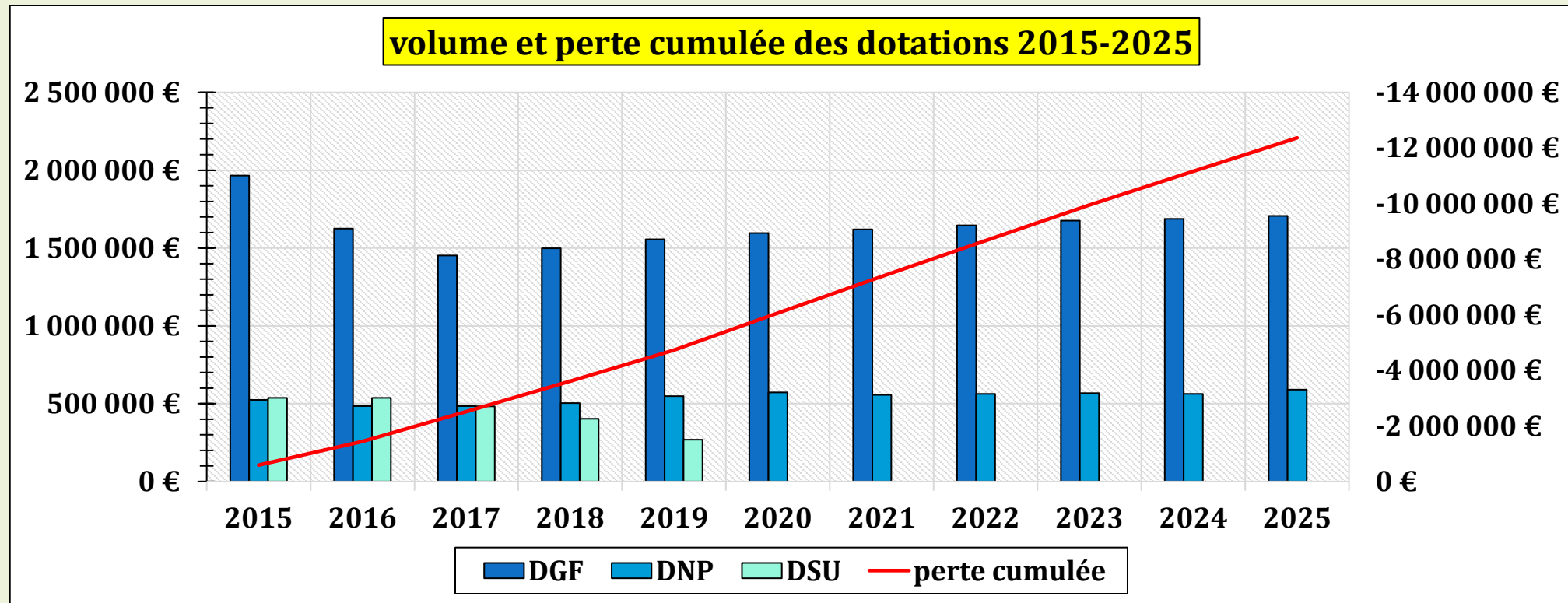
- Les charges réelles de fonctionnement, dont le profil varie peu en comparaison avec N-1, ont été maîtrisées, avec une baisse de **-0,49%**, contre +4% en 2024.
- Au **BP 2026**, le volume cible des charges à caractère général est de **4,9 M€**, et le total des charges de personnel est évalué à **10,6 M€**.
- L'atténuation de produits s'élèverait à **1,1 M€**, comprenant 895 K€ de pénalité SRU et 249 K€ d'ACF.

ZOOM sur la pénalité SRU 2015-2025



Pénalité estimée après plafond (5% des DRF N-2) et inscrite au BP 2026 : **895 K€**

Evolution des dotations de 2015 à 2025



Ressources humaines : évolution des effectifs au 1^{er} janvier 2026

Emplois pourvus	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
TITULAIRES ET STAGIAIRES	160	165	164	167	164	169	169
NON TITULAIRES dont collaborateur de cabinet	14	14	16	20	23	25	25
CONTRATS AIDES (apprentis)	16	21	17	4	4	1	1
TOTAUX	190	200	197	191	191	195	195

Ressources humaines : Exécution des dépenses et évolution

CHARGES DE PERSONNEL - REALISATIONS 2020-2025 & PREVISION 2026						
CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 26 cible
7,7 M€	8,4 M€	8,7 M€	9,0 M€	9,5 M€	9,8 M€	10,6 M€
2%	9%	3%	3%	5%	3%	8%

Ressources humaines : Evolution des dépenses

1. Evolutions structurelles :

- Glissement Vieillesse Technicité (variations financières de masse salariale, avancements d'échelon et promotion interne)
- Revalorisation du SMIC (+1,18%)
- Participation de l'employeur à la protection sociale des agents (garantie de maintien de salaire)

2. Evolutions conjoncturelles :

- Coût lié à l'organisation des élections municipales
- Hausse des cotisations Ircantec et CARSAT (vieillesse) et poursuite de la hausse de la cotisation CNRACL (+3%), hausse du taux Accident de travail
- Participation de l'employeur à la complémentaire Santé des agents
- Réforme des grilles indiciaires à venir

Ressources humaines : Evolution des dépenses

Depuis la réorganisation de ses services autour de 3 pôles en 2021, la Commune a stabilisé son fonctionnement interne et reste vigilante aux nécessités d'adaptation des services en lien avec l'évolution des besoins du territoire et de la population.

Les recrutements suivants sont envisagés pour 2026 :

- **Police municipale** : 2 agents
- **Pôle Cadre de Vie et Ville Durable** : 3 agents (1 CTM, 1 polyvalent évènementiel, 1 électricien évènementiel)
- **Pôle Service à la Population** : 1 agent administratif, 3 agents de maintenance polyvalents SSIAP 1

Ressources humaines : indicateurs



- La valeur du point est de **4,92278 €** depuis le 1^{er} juillet 2023.
- Le traitement indiciaire mensuel moyen de la collectivité*, au 1^{er} janvier 2026, s'élève à **2 073,72 €**.
- Indices de la collectivité : Indice majoré minimum : **367**
Indice majoré maximum : **835**
- Le coût moyen annuel chargé estimé d'un agent est de **41 513,52 €**

**effectif au 1^{er} janvier, tout statut, hors disponibilités*

Ressources humaines : éléments divers

Avantages en nature :

- Actuellement, 3 agents gardiens bénéficient des avantages en nature « logement » ;
- Les ATSEM, les agents des écoles élémentaires et ceux de la cuisine centrale bénéficient de l'avantage en nature « repas ».

Temps de travail :

- Le cadre général concernant le temps de travail repose sur une délibération du 14 décembre 2023 adoptant le [Règlement du temps de travail](#) au sein des services communaux, dans le respect des 1607 heures de travail annuel. La durée hebdomadaire du travail pour les agents communaux varie selon les besoins propres à chaque service :
 - Services techniques et d'entretien : **36h00 avec 6 jours d'ARTT**
 - Services administratifs : **37h30 avec 15 jours d'ARTT**
 - Les contrats de courte durée : **35h00**
 - Personnel des écoles : **annualisation du temps de travail**
 - Police Municipale : **35h00** pour les équipes de jour et **32h00** en moyenne pour l'équipe de nuit, afin de tenir compte de la pénibilité (délibération du CM du 01/10/2015).

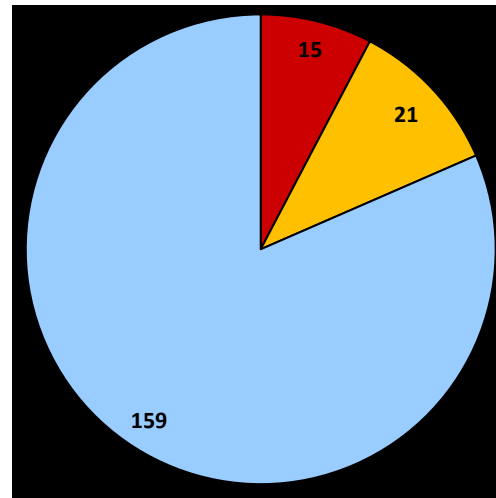
Ressources humaines - Formation

LES AXES DE FORMATION POUR 2026

- Poursuite du partenariat de formation professionnelle et territorialisée (P.F.P.T). entre le CNFPT et la ville, afin de garantir la mise en place de formation en intra, et de développer l'adéquation entre l'évolution des compétences requises par l'exercice des missions et les compétences acquises par les agents.
- Poursuite des **formations continues** des agents communaux, dans le cadre de la formation obligatoire tout au long de la carrière.
- Mise en œuvre du dispositif de période de préparation au reclassement (PPR).
- Développement d'une culture et de pratiques de **prévention** et de limitation des risques professionnels en situation de travail, à travers différentes actions de formation liées à l'hygiène et à la sécurité et par l'actualisation du document unique.
- Volonté de promouvoir les formations des agents en **apprentissage**, afin de permettre l'acquisition des savoirs de base et de professionnalisation.

Ressources humaines : répartition des agents au 01/01/2026 (fonctionnaires et contractuels)

répartition des agents par catégorie



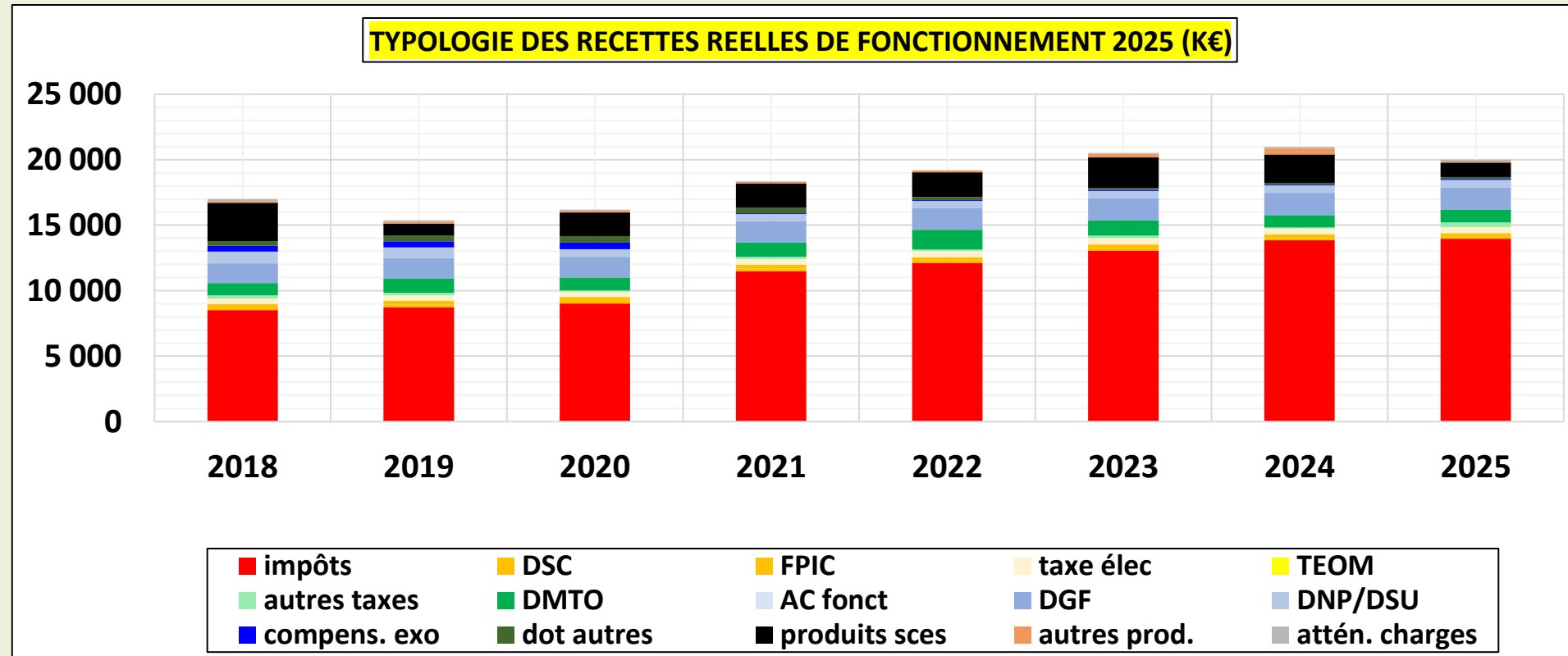
■ catégorie A ■ catégorie B ■ catégorie C

Ressources humaines : Indicateurs 2026

Répartition par filière et par statut : agents permanents (hors disponibilités et détachements)

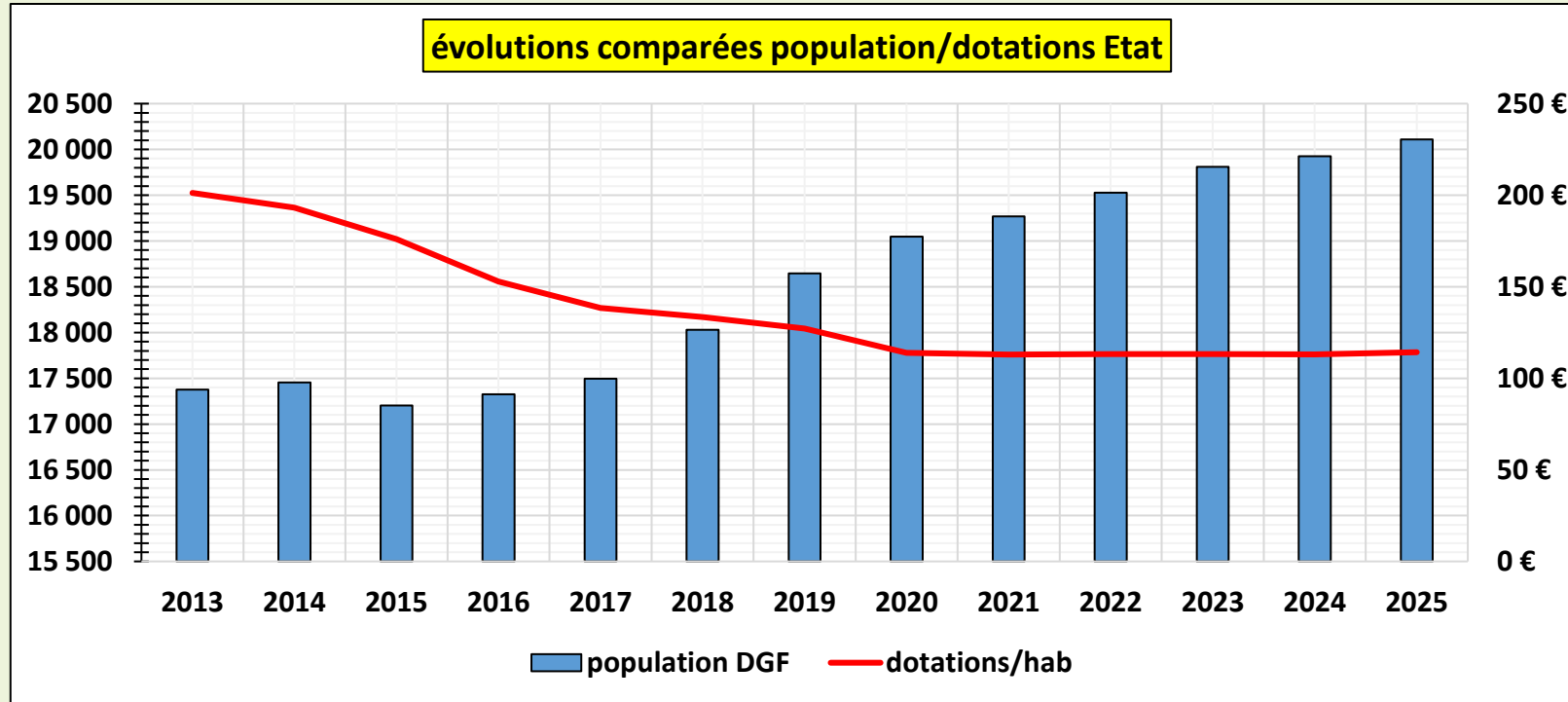
Filière	Titulaires		Contractuels		Ensemble	
Administrative	44	26%	6	23%	50	26%
Technique	89	53%	19	73%	108	55%
Sportive	2	1%	0	0%	2	1%
Médico-sociale	10	6%	0	0%	10	5%
Police	21	12%	0	0%	21	11%
Animation	3	2%	1	4%	4	2%
Total	169	100%	27	100%	195	100%

Hypothèses du BP 2026 en recettes de fonctionnement



- Diminution des recettes en 2025 (-1%). Faible hausse des bases d'imposition (+1,7% contre +3,8% en 2024 et +7% en 2023) qui ne suffit pas à compenser la tendance baissière d'autres postes (produits du Domaine et des services, dotations et autres produits de gestion).
- Au BP 2026, le produit des impôts tiendra compte d'une revalorisation des bases à **+0,8%** et d'une hausse mesurée des taux, pour reconstituer l'épargne communale. Le montant inscrit pour les dotations demeurera stable.

Evolution de la DGF par habitant

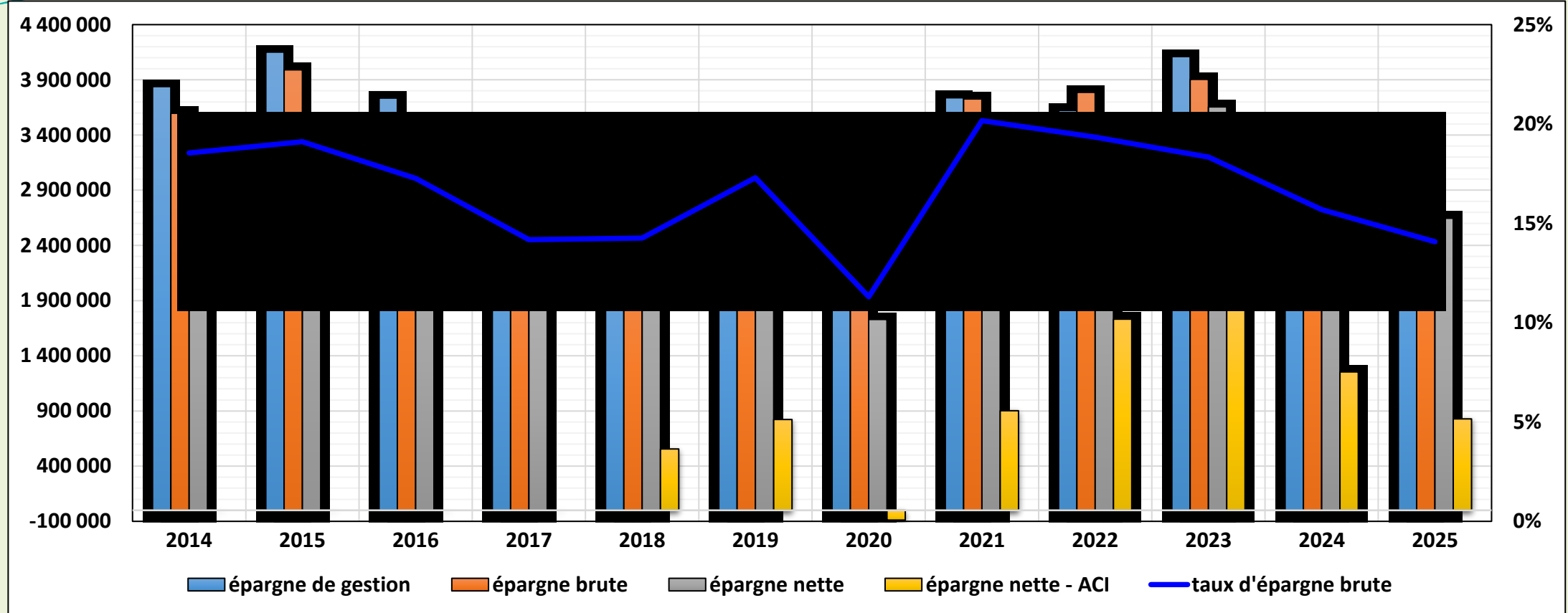


Montant des dotations par habitant : **114 €/habitant**

variation de la population 2025 : **+0,92%**

Population DGF 2026 : **20 110 habitants**

Épargne communale



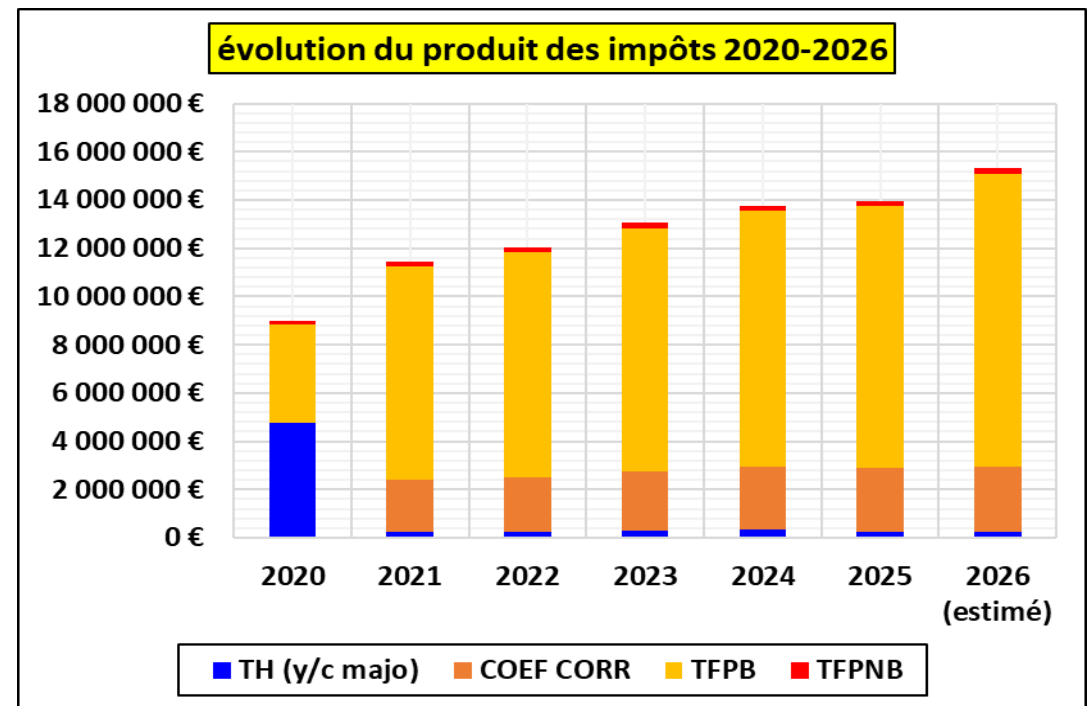
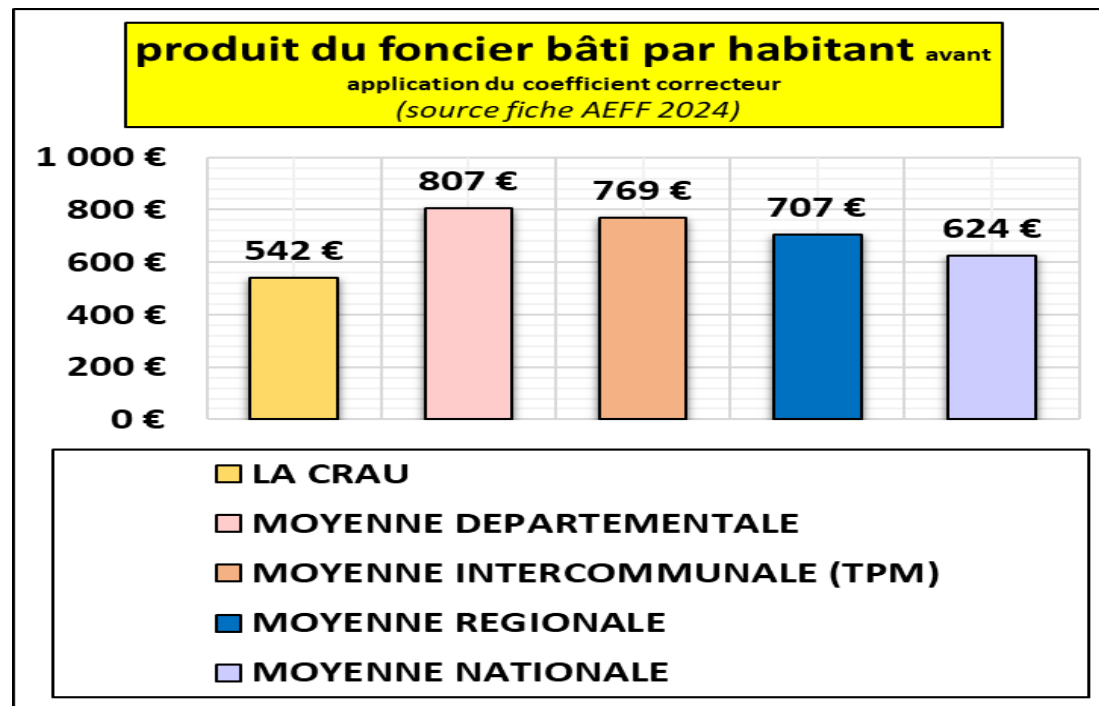
Les effets conjugués de la **baisse des dotations**, de la **pénalité SRU** et de la **crise sanitaire** ont sévèrement dégradé l'épargne communale. L'augmentation de la fiscalité votée en 2021 a permis de stopper la baisse du taux d'épargne brute. Cependant, l'érosion progressive de l'épargne de gestion (-22% en 2024) se poursuit en 2025 (-10%), malgré une bonne maîtrise des dépenses (-3%), les recettes ayant diminué (-1%). L'**épargne nette disponible** après déduction de l'ACI passe, fin 2025, à 0,8 M€, contre 1,2 M€ en 2024, et 1,8 M€ en 2023.

Fiscalité locale

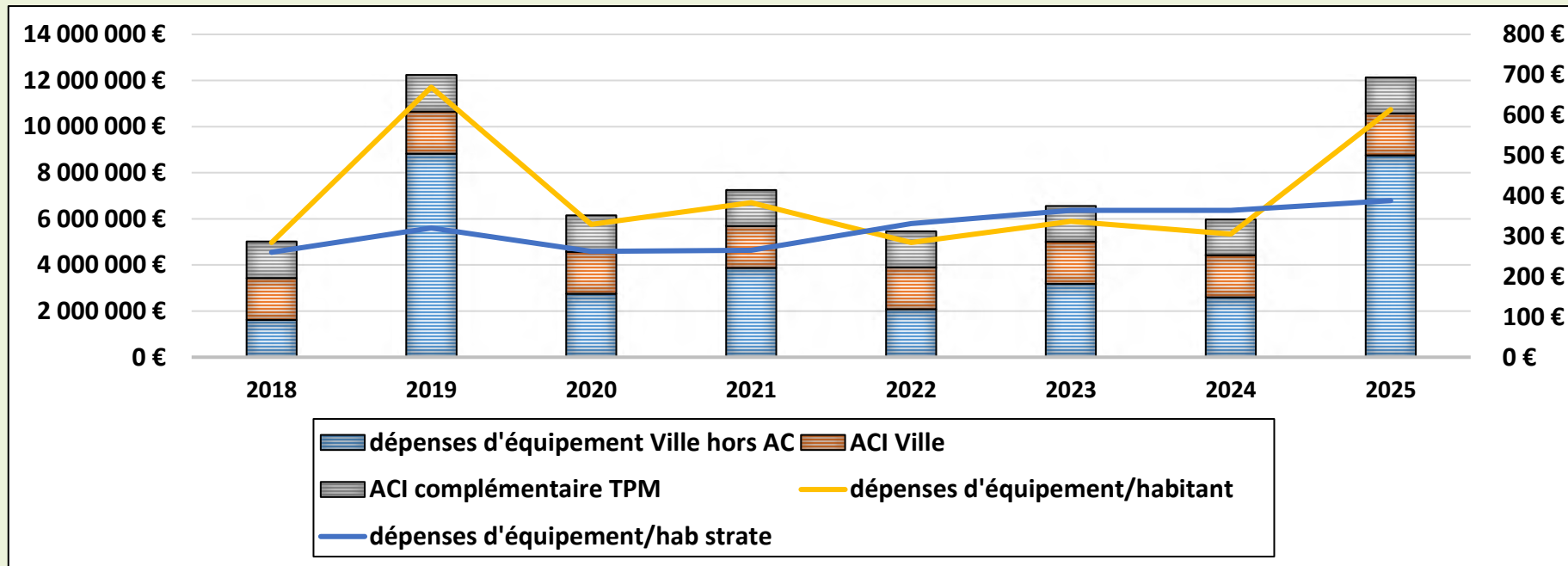
L'augmentation prévisionnelle des bases (+0,8%) fera progresser le produit attendu de +158 K€.

Malgré une gestion maîtrisée des dépenses, il est nécessaire d'enrayer l'érosion de l'épargne nette dès 2026, avec une hausse adaptée des taux de fiscalité.

Une hausse de +10% du produit attendu des 3 taxes (TFB, TFPB et THRS) porterait la recette de fiscalité à 12,6 M€, ce qui représente 1,1 M € de recettes supplémentaires par exercice.



Hypothèses retenues en section d'investissement



Avec un taux d'équipement de 51% et une dépense d'équipement par habitant de 613 € en 2025 (AC comprise), la Commune présente des valeurs supérieures à celles enregistrées en 2024 pour les communes de strate identique (26% et 388 €).

Hypothèses envisagées au BP 2026 :

- Dépenses d'équipement (cible) : **7 M€**
- FCTVA : **900 K€**
- Taxe d'aménagement : **80 K€** (reversée à 50% par MTPM).
- Subventions d'investissement : **750 K€**
- Emprunt : **500 K€** dédié au financement des ombrières photovoltaïques de la salle des fêtes

Equilibre et autofinancement

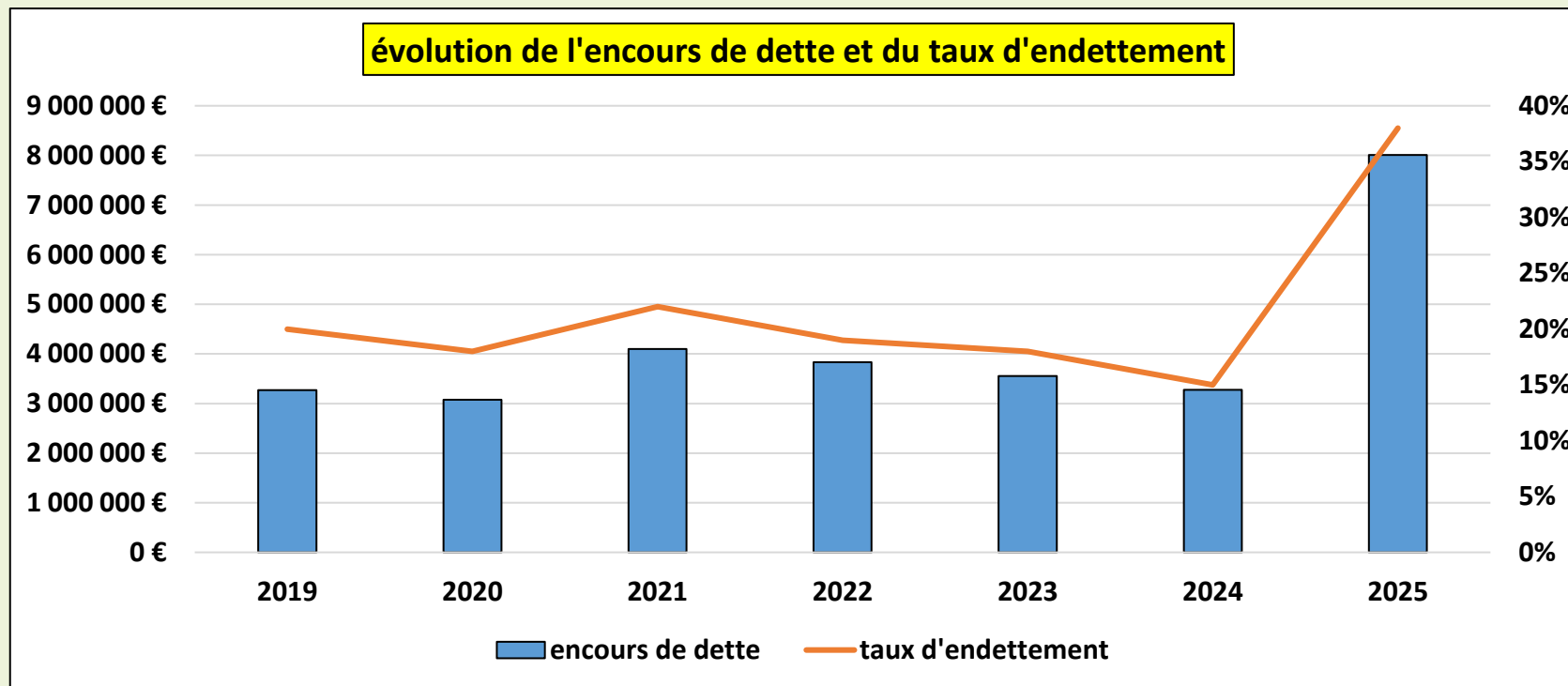
- Conformément à l'article L 1612-4 du CGCT, le budget de la commune est présenté en **équilibre réel** au niveau des deux sections : « *Lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* ».
- Ressources permettant à la Commune de réaliser ses investissements :
 - **l'autofinancement** (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement moins annuité de la dette)
 - **les recettes d'investissement** (subventions, taxe d'aménagement, FCTVA ...)
 - **l'emprunt**

Les engagements pluriannuels

AP/CP 2026 sur le budget communal

- APCP 107 Réhabilitation de la Villa des Tilleuls (créée en 2019) : **437 K€**

La dette bancaire : évolution du besoin de financement

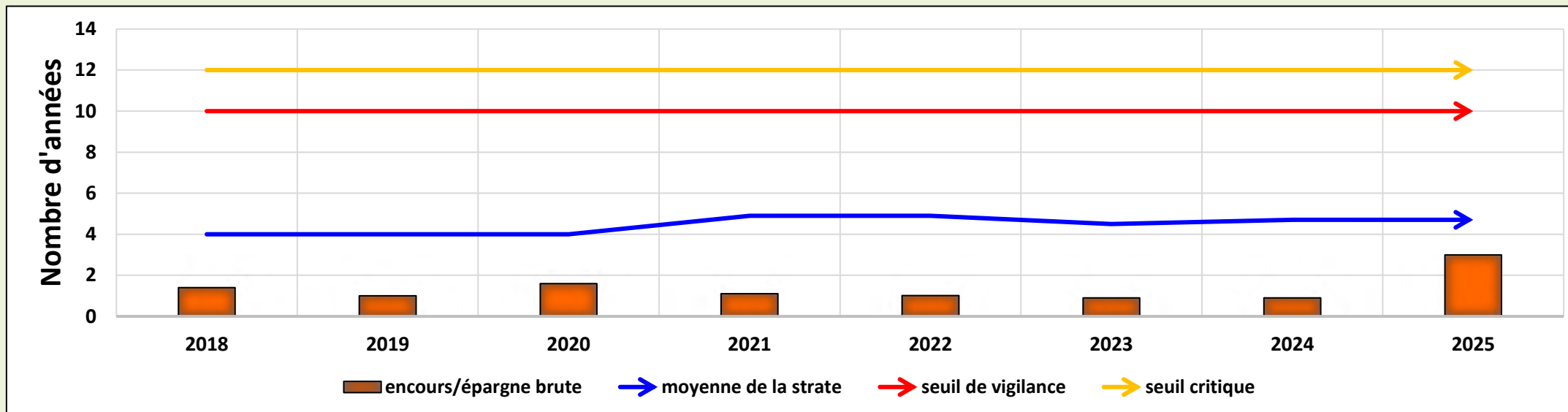


Le budget communal affichait, en 2025, un taux d'endettement de 39% et une dette par habitant de 401 €, suite à l'emprunt de 5 M€ réalisé pour financer une part de la Villa des Tilleuls.

D'après les données publiées en 2024 par la DGCL, ces mêmes ratios sont de 57% pour le taux d'endettement et de 820 €/habitant pour les communes de la strate 10-20K habitants.

Il est envisagé d'inscrire au BP 2026, un emprunt de 500 K€, pour la réalisation du projet d'ombrières photovoltaïques à la salle des fêtes.

Dette bancaire : durée de désendettement

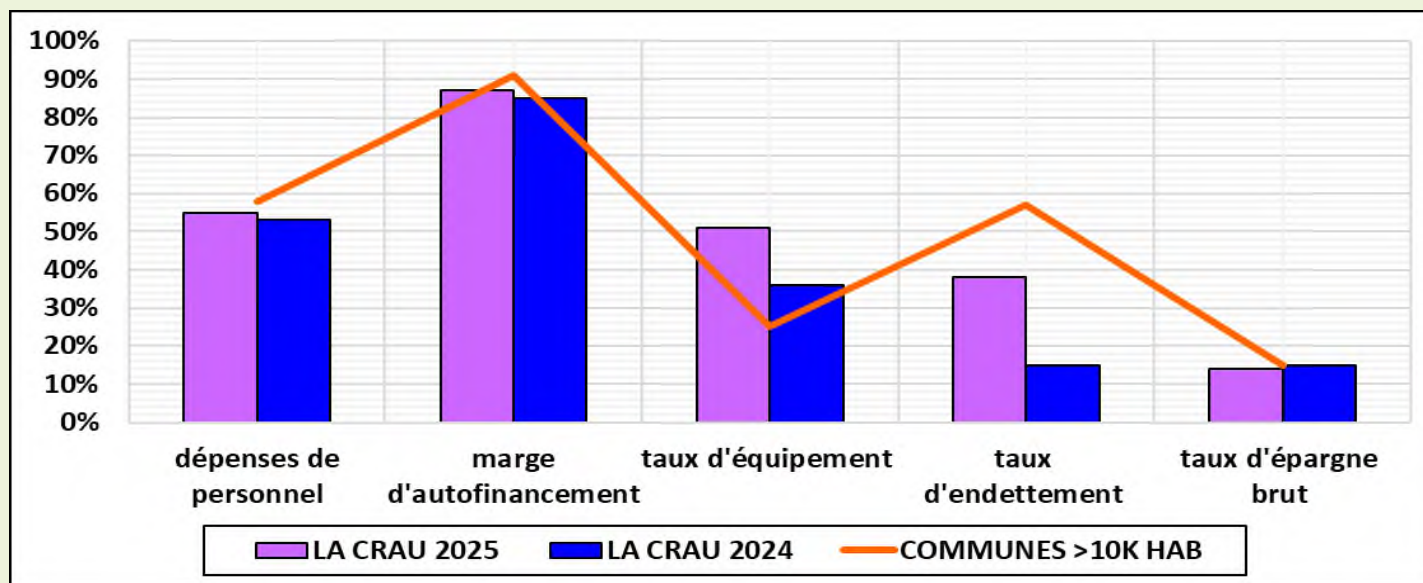
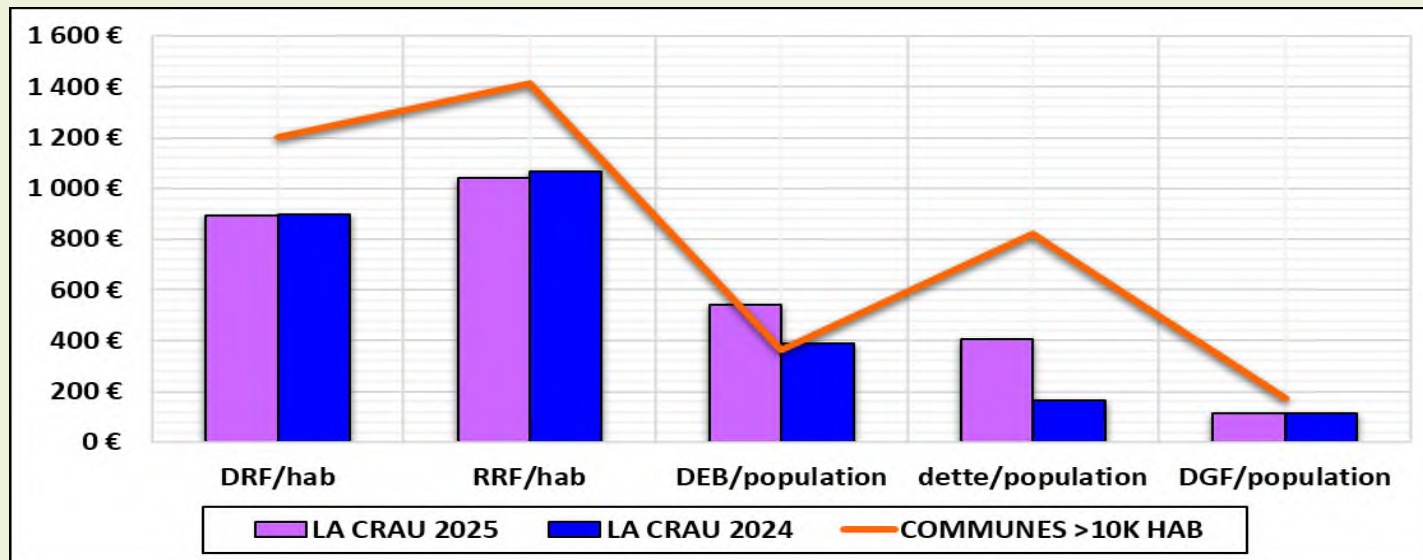


La capacité de désendettement représente le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette si elle y consacre chaque année l'intégralité de son épargne.

Une valeur faible et stable dans le temps de cet indicateur signifie que la politique d'investissement de la collectivité est financièrement équilibrée, c'est-à-dire que la gestion courante et l'emprunt ne dégradent pas sa capacité future d'investissement.

La Commune atteint 3 années de désendettement en 2025 sur le budget principal, et 5 années si l'on considère la dette consolidée, et se situe donc toujours en-deçà des seuils d'alerte.

ratios DGCL comparés



Conclusion

- Reconstitution d'un niveau d'épargne nette permettant d'optimiser l'autofinancement du P.P.I, à niveau d'ACI constant.
- Maîtrise des charges de fonctionnement, compte tenu des niveaux élevés des charges de personnel, de la pénalité S.R.U. et de l'inflation.
- Financement complémentaire du P.P.I. par la taxe d'aménagement, le FCTVA et les aides externes qu'il est nécessaire d'optimiser, ainsi que par les excédents antérieurs et l'emprunt.

BUDGETS ANNEXES

ACHAT ET VENTE DE CAVEAUX

- Service public industriel et commercial dont le budget s'équilibre via une redevance perçue sur l'utilisateur.
- Ce budget annexe ne peut bénéficier d'une subvention d'équilibre communale, si les conditions fixées au CGCT ne sont pas réunies.
- Nombre de ventes 2025 : **16** (prévision 2026 : 9)
- Encours de dette au 1^{er} janvier 2026 : **22 K€**

GENDARMERIE

- Un budget annexe comptabilisé hors taxes retrace et individualise les opérations relatives à la création et à la gestion de la gendarmerie.
- Recette de fonctionnement : subvention d'équilibre du budget principal et perception des loyers correspondants.
- Encours de la dette au 1^{er} janvier 2026 : **6,6 M€**